

Mitohiko Ishigami-Iagolnitzer

RONSARD ET LA BOÉTIE

En cherchant comment le texte du *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie a pu tomber entre les mains des calvinistes français qui l'avaient publié pour la première fois dans les *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita* (1574) et dans leur traduction française: le *Réveille-Matin des François* (1574) (le célèbre pamphlet protestant contre la Saint-Barthélemy, dédié aux Polonais qui venaient d'élire comme roi le futur Henri III), nous avons remarqué un fait curieux. Là où le *Discours* de La Boétie put être lu ou copié se trouvent toujours Ronsard, des poètes de la Pléiade ou leurs amis. Nous avons aussi remarqué que Ronsard et La Boétie jugeaient de la même manière les rois de France. Cette convergence est d'autant plus intéressante que Ronsard est le futur poète officiel de Charles IX¹ et La Boétie le futur conseiller² au Parlement de Bordeaux, qui sont tous deux en principe au service du roi.

Nous allons d'abord voir les traces des contacts entre Ronsard, des poètes de la Pléiade et La Boétie, puis le lien entre la *Franciade* et le *Discours de la servitude volontaire* et enfin la "portée" de la *Franciade* que La Boétie dit "entendre", avant de tirer une conclusion sur le rapport entre Ronsard et La Boétie.

¹ De 1558 en 1574 jusqu'à la mort de Charles IX.

² La Boétie succéda au poste de Guillaume Lur de Longa, appelé au Parlement de Paris, le 17 mai 1554, avec la dispense d'âge. Il n'avait pas 24 ans requis.

I. RONSARD, LES POÈTES DE LA PLÉIADE ET LA BOÉTIE

La Boétie se réfère, au milieu de son *Discours de la servitude volontaire*, aux poètes de la Pléiade sur les qualités naturelles et les compétences des rois de France et écrit: "ce bel esbat, où se pourra fort escrimer notre poésie françoise, maintenant non pas accoustrée, mais, comme il semble, faite tout à neuf par nostre Ronsard, nostre Baïf, nostre du Bellay, qui en cela avancement bien tant nostre langue, que j'ose esperer que bien tost les Grecs ni les Latins n'auront gueres, pour ce regard, devant nous, sinon possible, le droit d'aisnesse"³.

L'entreprise par Ronsard d'écrire la *Franciade* fait partie de la tentative des poètes de la Pléiade de rehausser la poésie française au niveau de celle des Grecs et des Latins. La Boétie, poète et humaniste, était donc au courant de ce mouvement et exprime ici sa sympathie. Du Bellay dans *Défense et illustration de la langue françoise* (1549)⁴, Ronsard dans son avis *Au lecteur de la Franciade*⁵ expriment chacun l'intention d'offrir à la France une épopée rivalisant avec l'*Illiade* d'Homère et l'*Enéide* de Virgile, le premier s'inspirant des contes de Lancelot ou de Tristan, le second de la légende de l'origine troyenne des rois de France, datant du VII^e siècle, maintenue au Moyen Age et diffusée aux XV^e et XVI^e siècles⁶.

Selon Paul Laumonier, dès 1549 dans son *Hymne de France* Ronsard considère les Français comme descendants d'Hector de Troie et, dès 1550, il décrit les grandes lignes de son épopée et son

³ E. de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, introduction et notes par M. Rat, édition critique fondée sur le manuscrit de Mesmes, avec des variantes des éditions parues dans le *Réveille-matin* et les *Mesmoires de l'Etat de France sous Charles neufiesme*, Bibliothèque de Cluny, Paris, A. Colin, 1963, p. 81-82. Cette édition sera nommée S. V. Rat dans cet article.

⁴ Livre II.

⁵ P. de Ronsard, *Oeuvres complètes*, XVI, *La Franciade* (1572), édition critique établie par P. Laumonier, Paris, M. Didier, 1950 (cette édition sera nommée FR. L.), *Au lecteur* (1572), p. 7, *Préface sur la Franciade, touchant le Poème Heroïque, Au lecteur apprentif* (1587), p. 339-340.

⁶ FR. L., p. 7-8, note 5. Ronsard cite les *Annales et cronique de France* (1492) de Nicole Gilles, réimprimés quinzaine de fois, au début du XVI^e siècle.

héros Francion, fils d'Hector, dans son *Ode de la Paix*, dédiée à Henri II, en espérant que le roi lui commande sa composition, et lui offre un appui financier. En 1552, il confie à son ami Claude Lignieri le titre de son épopée: la *Francoiade*⁷.

Or La Boétie mentionne dans son *Discours* Ronsard et la *Francoiade*. "J'entends sa portée, écrit-il, je connais l'esprit aigu, je sais la grâce de l'homme"⁸. Paul Bonnefon et Pierre Mesnard supposent de ce fait que le *Discours* qui aurait été rédigé à l'origine vers 1549⁹, peu après la révolte des gabelles de 1548, réprimée par l'armée de Montmorency, et après la sanction royale sévère infligée à la ville et au Parlement de Bordeaux (dont Guillaume Lur de Longa, dédicataire du *Discours*, était conseiller), a été revu vers 1552 ou 53 à l'époque où La Boétie étudiait le droit à l'Université d'Orléans¹⁰. Roger Trinquet suppose qu'il a pu connaître Ronsard à Paris où il séjourna avant d'aller faire son droit à Orléans¹¹ et que, selon le témoignage de Montaigne, son *Discours* courait entre les "gens d'entendement" dès 1554 ou 1555¹². Désormais, La Boétie est toujours entouré de quelques amis de Ronsard et curieusement son *Discours* circule là où Ronsard et ses amis se trouvent.

À l'Université d'Orléans, La Boétie s'est lié d'amitié avec Lambert Daneau, neveu du poète Antoine Brachet qui a connu à Paris Dorat et Ronsard. Il est probable que La Boétie ait

⁷ FR. L. Introduction par P. Laumonier, p. VI.

⁸ S. V. Rat, p. 82.

⁹ J.-A. de Thou, *Histoire universelle*, La Haye, H. Scheurleer, 1740, t. 1, livre V, p. 458: "Etienne de La Boétie de Sarlat [...] qui était alors à peine âgé de dix-neuf ans [...] prit occasion de ces troubles pour approfondir cette réflexion, dans un petit ouvrage intitulé le *Contr'un*, ou de la *Servitude volontaire*". Cf. Montaigne, *Essais*, I-28, *De l'amitié*, éd. Villey-Saulnier, Paris, PUF, 1965, p. 124: "Mais oyons un peu parler ce garçon de seize ans". (éd. avant 1592 "de dix huit ans").

¹⁰ P. Bonnefon, *Oeuvres complètes de La Boétie*, 1892, p. XLIV-XLV; *Montaigne et ses amis*, Paris, A. Colin, 1898, t. 1, p. 156-158; *Discours de la S. V. suivi du Mémoire touchant l'édit de janvier 1562*, Paris, Bossard, 1922, p. 20; P. Mesnard, *L'Essor de la philosophie politique*, Paris, Boivin, 1936, livre IV, ch. I, p. 391. La Boétie acquit la licence en droit le 23 septembre 1553.

¹¹ S. V. Rat, notes, p. 120; cf. R. Trinquet, *Historiens français de l'humanisme* (compte rendu de P. Michel dans l'*Ecole*, 19 avril 1958).

¹² R. Trinquet, *Montaigne et la divulgation du Contr'un*, "Bul-

montré le manuscrit de sa *Servitude volontaire* à son meilleur ami à Orléans, qui, converti au protestantisme après le supplice d'Anne Du Bourg (1559), leur professeur commun, devint par la suite théologien et pasteur protestant. De ce fait, P. Bonnefon et P. Mesnard pensent que c'est à l'Université d'Orléans que le texte du *Discours* fut lu et copié et qu'ensuite la copie passa entre les mains des réformés¹³. Il est à noter que Daneau noua des relations étroites avec Hugues Doneau, professeur de droit et futur rédacteur en chef des *Dialogi ab Fusabio Philadelpho*. Les deux hommes se rencontrèrent d'abord à Bourges où Daneau reçut le grade de docteur (1559), puis à Genève où il arriva en octobre 1572 en fuyant la Saint-Barthélemy, et enfin à Leyde où ils étaient tous deux professeurs (1561-82)¹⁴.

Autre fait intéressant. François Hotman, professeur de droit et collègue de Hugues Doneau à Bourges, était à Sancerre en même temps que Lambert Daneau durant le siège de 1568-69. Il collabora avec Hugues Doneau pour la rédaction des *Dialogi* ou du *Réveille-Matin* à Genève¹⁵, où il arriva également en octobre 1572 après la Saint-Barthélemy, et publia en 1573 sa *Françallia*, écrit contre l'absolutisme des Valois, inspiré directement de la *Servitude volontaire*, avant sa publication par les protestants. Montaigne publia, en 1571, des poèmes latins et français de son ami avec la traduction française des auteurs grecs Xénophon et Plutarque¹⁶, mais pas le *Discours de la servitude volontaire*. Plusieurs faits attestent que La Boétie fréquenta Ronsard et des poètes de la Pléiade. Outre le témoignage de La

letin de la Société des Amis de Montaigne", 3^e série, no 29, 1964, p. 3, note 1.

¹³ P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, p. 62; P. Mesnard, *L'Essor de la philosophie politique*, p. 391.

¹⁴ E. et E. Haag, *La France protestante*, 1855, t. 5, p. 64-67.

¹⁵ Pour la collaboration de Hotman à la rédaction des *Dialogi*, voir notre article: "La publication du "Discours de la servitude volontaire" dans les "Dialogi" ou le "Reveille-matin des Français", "Bulletin de la Société des amis de Montaigne", 5^e série, n° 18-19, 1976, p. 105-107.

¹⁶ *La Mesnagerie de Xénophon, les Règles de mariage de Plutarque, Lettre de consolation de Plutarque à sa femme, le tout traduit de grec en français par feu M. Estienne de La Boétie. [...] ensemble quelques vers latins et français de son invention. Item un discours sur la mort du dict seigneur de La Boétie par M. de Montaigne*, Paris, Imp. de F. Morel, 1571.

Boétie lui-même que nous avons cité, notons par exemple le fait que Jean Antoine de Baif dédie un sonnet à La Boétie dans ses *Quatre livres de l'amour de Francine* publiés en 1555 chez André Wechel¹⁷. Ensuite La Boétie contredit Jean Dorat dans ses vers latins *Joannis de Androgyno et Senatu semestri*¹⁸ et parle de l'horloge de la première femme de Dorat dans son *In horologium Margaritae Lavaliae eâ arte compositum ut sabulum fluens videns nequeat*¹⁹ Jean Auguste de Thou qui connaissait bien les poètes affirme l'inspiration contemporaine du *Discours* de La Boétie²⁰.

Autre fait significatif. La copie de la *Servitude volontaire* considérée comme la plus proche de l'original par le Dr Payen et par plusieurs spécialistes²¹, provient de la célèbre Bibliothèque de Henri de Mesmes, ami des poètes de la Pléiade²². R. Trinquet suppose que cette copie fut exécutée d'après l'original prêté à H. de Mesmes en 1570 par Montaigne lui-même qui, en qualité d'héritier des manuscrits de La Boétie, l'aurait récupéré à Paris auprès de la famille de de Longa et le lui aurait montré pour le consulter sur l'opportunité de sa publication²³. En effet Montaigne dédie deux des œuvres de La Boétie publiées en 1571 à Henri de Mesmes et à Claude Dupuy qu'il aurait vus à Paris. Or tous deux possèdent une copie de la *Servitude volontaire*. Coïncidence tout au moins intéressante.

Ronsard est supposé avoir été un habitué de la Bibliothèque de H. de Mesmes²⁴, dont le précepteur jusqu'à l'Université de

¹⁷ Livre II, f° 36 verso.

¹⁸ E. de La Boétie, *Oeuvres complètes*, éd. P. Bonnefon, p. 237.

¹⁹ *Ibidem*, p. 218; cf. J. Plattard, *Montaigne et ses amis*, p. 205-206.

²⁰ J.-A. de Thou, *op. cit.*

²¹ Dr Payen, *Notice bio-bibliographique sur La Boétie, l'ami de Montaigne*, Paris, 1853, p. 60-61; N. Gontarbert, *Pour une lecture politique de la "Servitude volontaire" d'Estienne de La Boétie*, "Bulletin de la Société des Amis de Montaigne", 6^e série, n° 13-14, 1983, p. 99-104.

²² Henri de Mesmes I (1532-1596), seigneur de Roissy et de Malassise, maître des requêtes et conseiller au privé conseil de Charles IX et de Henri III.

²³ R. Trinquet, *op. cit.*, p. 6.

²⁴ P. de Nolhac, *Ronsard et l'Humanisme*, Paris, H. Champion, 1921, p. 135.

Toulouse fut J. Maludan, disciple de Dorat et originaire du Limousin comme le poète²⁵. Durant les études de H. de Mesmes au Collège de Bourgogne (1542-43), Maludan emmena le jeune Henri quelquefois chez Lazare de Balif²⁶. Jean Dorat avait ses entrées à la Bibliothèque de H. de Mesmes, fait attesté par sa demande, dans un poème adressé à Henri de Mesmes, d'un manuscrit des *Hymnes homériques*²⁷. Le précepteur du fils de H. de Mesmes, Jean Passerat est ami de Ronsard au Collège du Cardinal Lemoine.

La Bibliothèque de Henri de Mesmes, fréquentée non seulement par des catholiques mais aussi par des protestants tels que Théodore de Bèze, François Hotman et Pierre Montdoré, est considérée par certains comme lieu de fuite d'une copie de la *Servitude volontaire* entre les mains des réformés (cette hypothèse peut expliquer l'existence des notes manuscrites de H. de Mesmes, qui témoignent son projet de réfuter l'écrit de La Boétie), mais nous avons vu que cette Bibliothèque n'est pas la seule piste de la fuite d'une copie du *Discours* entre les mains des rédacteurs des *Dialogi*. Cependant, il est à retenir que Hotman, un des rédacteurs des *Dialogi* ou du *Réveille-Matin* et qui aurait contribué à l'insertion de la *Servitude volontaire* dans les *Dialogi*, connaissait Henri de Mesmes déjà vers 1564-66, lui avait envoyé des lettres et des vers et qu'il avait même voyagé avec un des jeunes frères de H. de Mesmes²⁸.

Nous venons de faire un tour des faits attestant l'existence des liens entre La Boétie, Ronsard et quelques poètes de la Pléiade ainsi que la présence de ces derniers ou de leurs amis là où le *Discours* de La Boétie fut lu, copié ou publié. Pourquoi Ronsard, des poètes de la Pléiade et leurs amis s'intéressaient-ils au *Discours* de La Boétie? La réponse est dans l'oeuvre de La Boétie elle-même. La complicité entre Ronsard et La Boé-

²⁵ A. L e f r a n c, *La vie quotidienne au temps de la Renaissance*, Paris, Hachette, 1938, IV, p. 192.

²⁶ *Mémoires inédits de Henri de Mesmes, suivis de ses "pensées" écrites pour Henri III*, précédés de *La vie publique et privée de Henri de Mesmes*, avec notes et variantes par E. Frémy, Ed. de Paris, 1886, Genève, Slatkin Reprints, 1970.

²⁷ P. de N o l h a c, *op. cit.*, p. 77.

²⁸ Voir notre article sur *Montaigne, François Hotman et le Discours de la servitude volontaire*, "Bulletin de la Société des Amis de Montaigne", 4^e série, n° 24, 1971, p. 49-50.

tie ne semble pas s'être limitée au mouvement poétique mais s'être étendue aussi à leur jugement sur la monarchie française.

II. LA FRANCIADE ET LE DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Voyons maintenant les références précises que fait La Boétie aux termes utilisés par Ronsard dans sa *Franciade*, dix ans avant sa publication.

Après avoir dénoncé dans son *Discours* une des tactiques des tyrans, qui consiste à "se mettre la religion devant pour garde corps"²⁹, La Boétie dit avec un certain dédain³⁰:

Les nostres [= les rois de France] semerent en France je ne sçai quoi de tel, des *crapaus*, des *fleurdelis*, l'*ampoule* et l'*oriflamb*. Ce que de ma part, comment qu'il en soit, je ne veus pas mescroire, puisque nous ni nos ancestres n'avons eu jusques ici aucune occasion de l'avoir mescreu, aians tousjours eu des rois *si bons en la paix et si yaillans en la guerre*, qu'encore qu'ils naissent rois, si semble il qu'ils ont esté non pas faits comme les autres par la nature, mais choisis par le Dieu toutpuissant, avant que naistre, pour le gouvernement et la conservation de ce royaume; et encore, quand cela n'y seroit pas, si ne voudrois-je pas pour cela entrer en lice pour debattre la verité de nos histoires, ni les esplucher si privement, pour ne tollir ce bal esbat, [...] je lui [= la rime française] ferois, dis-je, grand tort de lui oster maintenant ces beaux contes du roi Clovis, ausquels desjà je voy, ce me semble, combien plaisamment, combien à son aise s'y esgaiera la veine de notre Ronsard, en sa *Franciade*. [...] il fera ses besoignes de l'*oriflamb* aussi bien que les Romains de leurs ancilles "et des boucliers du ciel en bas jettes" ce dit Virgile; il mesnagera nostre *ampoule* aussi bien que les Athéniens le panier d'Erictone.

De fait Ronsard écrit dans sa *Franciade*, livre IV, parlant de Clovis, premier roi qui christianisa la France:

Et lors du ciel luy seront envoyez
Un *oriflame*, estandart pour la crainte

²⁹ S. V. Rat, p. 80.

³⁰ *Ibidem*, p. 81-82.

Des hayneux [= ennemis], et l'Ampouille tressainte
Huile sacrée, ointure de voz rois.

Son escusson, deshonoré de trois
Crapaux boufis, pour sa vieille peinture
Prendra des Lis à la blanche teinture
Present du ciel [...] ³¹

Dans son avis *Au Lecteur*, Ronsard précise bien que la *Franciade*, oeuvre poétique, n'est pas une histoire fondée sur la vérité historique, mais une fiction fondée sur une légende comme l'*Illiade* d'Homère l'est sur la légende de la guerre de Troie (Ronsard pense qu'elle n'a jamais eu lieu) et l'*Enéide* de Virgile, sur la légende de la fondation de Rome par Enée, prince troyen ³². Pour lui donc tous ces symboles du trône de France n'ont qu'une valeur mythique comme le bouclier tombé du ciel pour Enée et le panier de procession des Panathénées inventées par un roi athénien légendaire.

Ensuite après l'éloge de Clovis, Ronsard qualifie ses trois petits fils: Clotaire III, Childéric II et Thierry III, de "trois fait-neants, [...] *Ny bons en paix, ny bons en temps de guerre*" ³³. Si bien que la mention de La Boétie aux rois de France "si bons en la paix et si vaillans en la guerre" commence à nous intriguer.

Pour mieux comprendre la pensée de La Boétie, vérifions le jugement de Ronsard sur les rois de France dans sa *Franciade*.

Parmi la vingtaine de rois cités dans l'épopée, Clovis est l'un de la moitié de rois vertueux et capables, loués par l'auteur de la *Franciade*, avec Pharamont, Claudion, Mérovée, "Childebert et Clotaire son frère", deux grands rois germains, "Dagobert fleur de chevalerie", Pépin qui a usurpé le trône,

³¹ FR. L., p. 298, v. 1148-1155.

³² FR. L., *Au lecteur* (1572), p. 4-7, 5: "Bref ce livre est un Roman comme l'*Illiade* et l'*Aeneide* ... l'argument plus basté sur la vraysemblance que sur la vérité [...]"; *Préface sur la Franciade* (1587), p. 339-340: "Sur telle opinion desjà receüe du peuple il (Virgile) bastit son livre de l'*Aeneide*. Homere au paravant luy en avoit fait de mesme [...] ce n'est qu'une fiction de toute l'*Illiade*, & non vérité [...] Or, imitant ces deux lumieres de Poësie, fondé & appuyé sur nos vieilles Annales, j'ay basti ma *Franciade*, sans me soucier si cela est vray ou non, [...] me servant du possible et non de la vérité".

³³ FR. L., p. 317, v. 1557, 1558.

mais "de conseil et de prudence heureuse", Martel, gouverneur des Français, qui est devenu "le maître des Rois" et Pépin fils.

Les portraits des autres rois sont loin d'être complaisants. "Childeric, Roy de meschante vie", qui, "De ses suiets rongera tous les os, / Boira le sang, haussera les impos, / Tailles, tribus", et sera chassé de son trône³⁴. Du Gillon, Italien, élu à sa place, "pire que l'autre en cent mille façons". Aribert, "deshonneur de ta race", Chilpéric, "Mange sujet, tout rouillé d'avarice, / Cruel tyran, serviteur de tout vice, lequel d'impos son peuple détruira, / Cruel tyran! à qui dessus la teste / L'ire du Dieu pend desja toute preste"³⁵. "Clotaire, Childeric, Theodoric", "trois faineants, grosses masses de terre [...] le maudisson du peuple despité", négligeant le conseil, le Palais et la Justice, et qui seront supplantés par les "maires du Palais"³⁶. L'un de ces rois, Chilpéric, sera tué par le chevalier Bodille "plein d'un valeuruex courage" que le roi fit fouetter en public à tort, et qui se vengera en poignardant aussi la reine enceinte.

Le ciel a bien envoyé au roi chrétien Clovis "l'oriflamb" et "l'Ampoule", deux symboles du trône de France et lui fit présent des "lis blancs". Mais après la dégénérescence des descendants de Clovis, c'est à Pépin le fils que "faudra de Clovis la lignée".

Ainsi Ronsard ne nie pas qu'il y eut des tyrans dépossédés ou tués parmi les rois de France et conclut que ce n'est ni le droit d'hérédité, ni la puissance, mais la vertu qui les rend dignes d'être rois.

"Dieu seul qui toute chose peut, dit-il, / Perd et maintient les sceptres comme il veut [...] / Car c'est luy seul qui les oste et les baille"³⁷.

Selon l'idée ronsardienne de l'origine divine du pouvoir royal, Dieu choisit le roi parmi les hommes capables, sans respecter toujours le sang. Les tyrans et les rois incapables, même s'ils sont descendants légitimes des rois, ne peuvent pas

³⁴ *Ibidem*, p. 295-296, v. 1086-1103.

³⁵ *Ibidem*, p. 309, v. 1381, 1382.

³⁶ *Ibidem*, p. 317, v. 1555-1572, p. 318, v. 1588.

³⁷ *Ibidem*, p. 323, v. 1711-1714.

rester sur le trône. Cette idée ne justifie donc pas le règne des rois héréditaires. La curieuse périphrase de l'auteur de la *Servitude volontaire* sur l'approbation divine de la monarchie héréditaire française se trouve ainsi démentie par la *Francoiade*, à laquelle elle se réfère.

La complicité et la confiance mutuelle entre La Boétie et Ronsard devaient être assez solides si l'on remarque que La Boétie avait une connaissance précise du livre IV de la *Francoiade* neuf ou dix ans avant sa publication et peut-être même avant la lecture, en janvier 1554, devant Henri II, d'un plan de la *Francoiade* par Lancelot de Carles, évêque de Riez et ami de Ronsard et de toute la Pléiade³⁸ pour appuyer la demande de subsides du poète.

La Boétie épousa la même année ou au début de 1555 Marguerite de Carles, soeur de l'évêque. L'humaniste a donc pu écrire dans son *Discours* qu'il entendait "la portée" de la *Francoiade* et bien savoir que des rois de France n'y étaient pas décrits tous comme bons et vaillants³⁹.

III. LA "PORTÉE" DE LA FRANCOIADE

La question se pose maintenant de savoir pourquoi Ronsard s'est permis de faire une critique sévère des rois de France. Après la mort de Henri II, Catherine de Médicis satisfait la demande du poète en lui donnant l'abbaye de Belloczane (1564). Le poète lui préférera le prieuré de Saint-Cosme-en-l'Île près de Tours où il s'installera dès 1565 et où le roi viendra séjourner pour l'encourager. La *Francoiade* fut ainsi rédigée avec les subsides et l'encouragement de Charles IX et avec l'aide du secrétaire de Ronsard, Amadis Jamyn, qui traduisait alors l'*Illiade*⁴⁰.

³⁸ Cf. FR. L, p. VII; O. de Magny le témoigne dans ses *Gayetes*, éd. Courbet, p. 8 et sq.; éd. Blanchemain, p. 89 et sq.

³⁹ Sa référence précise aux "contes de Clovis" montre que cette partie de la *Francoiade* était déjà écrite lors de la rédaction de la S.V. Or ces "contes de Clovis" sont insérés entre les portraits des mauvais rois Childeric d'une part et Childebert et Clotaire d'autre part.

⁴⁰ FR. L, introduction par P. Laumonier, p. XIV. Voir R. Aulotte, *Les traductions françaises d'épopées antiques au XVI^e siècle*, Congrès de l'Association Guillaume Budé, Toulouse, 1978.

Comment Ronsard osa-t-il dans ces circonstances critiquer les rois de France, mauvais ou méchants, dans sa *Franciade* dédiée à Charles IX? Dans l'avis *Au Lecteur* de sa première édition (achevée d'imprimer le 13 sept. 1572), Ronsard en attribue l'initiative à Charles IX lui-même, qui désira que "la bonté des bons et la malice des mauvais luy fussent comme exemple domestique, pour le retirer du vice et le pousser à la vertu"⁴¹. Le souhait royal a très probablement été exprimé vers 1564 ou 1565, lors du don des subsides, et il est respecté dans le livre IV de la *Franciade* où Ronsard ne manque pas de lui donner des conseils⁴².

Charles IX se fit lire le livre IV de la *Franciade* par A. Jamyn en septembre 1571 au château de Blois, et l'historien Girard du Haillan, qui y assista pour commenter l'oeuvre au roi, témoigne que le roi l'écouta avec attention⁴³.

"Vous trovastes fort bon, écrit l'historien, et louastes grandement la façon dont il avoit usé à blasmer les vices des premiers Roys de la race de Clovis [...] tant s'en faut que vous trovassiez mauvaise ceste veritable liberté qu'au contraire vous fites par deux fois relire ce passage et aprouvastes la libre verité de son livre"⁴⁴. Les conseils de Ronsard ne portèrent pas de fruit. Car avant même la fin de l'impression de la première édition de la *Franciade*, eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Ceci fut peut-être la raison de la suppression de la mention au souhait royal dans l'avis *Au Lecteur* des éditions suivantes.

⁴¹ FR. L., p. 5.

⁴² A propos de l'usurpation du trône des "trois rois faineants" par des "maires du Palais", "N'asleve, dit le poète, point en dignité trop haute / Quelque vassal: ton dommage en depend / Quand un Roy faut, trop tard il s'en repent". (Ce conseil ne s'appliquerait pas à l'ascension des Guise?) Après le récit de la vengeance du chevalier Bodille, Ronsard déconseille au roi la cruauté, lui recommande la bonté, le met en garde contre la flatterie des courtisans, contre des "mignons" "qui vivent gras des impos et des maux / Que les rois font à leur pauvres vassaux" (FR. L., p. 320, v. 1639-1640).

⁴³ *Promesse et desseing de l'histoire de France, Au Roy, par Bernard de Girard, seigneur du Haillan, secrétaire de Monseigneur le duc d'Anjou [...] ayant charge de commandement d'icelle d'escrire la dicte histoire*, Paris, P. L'Huillier, 1571, 8°, 25 ff.

⁴⁴ *Promesse et desseing* recueillis par Paul Bonnefon dans son *Historien du Haillan*, in la "Revue d'Histoire littéraire de la France"

Le rédacteur calviniste du *Réveille-matin* s'aperçoit vite que le roi s'est mis dans une situation gênante. Il ne manque pas d'y citer plusieurs vers de la *Francoiade* pour les appliquer au massacre de la Saint-Barthélemy, de voir même une justification du tyrannicide dans le récit de la félonie du chevalier Bodille (auquel il compare les survivants du massacre) et d'avertir Charles IX et Catherine de Médicis du sort qui les attend⁴⁵.

Ironie de l'histoire? La *Francoiade*, écrite grâce aux subventions du roi Charles IX et à l'intervention de la Reine mère, se retourne contre eux. Ronsard a pris à la lettre le conseil du roi et n'a pas hésité à juger impitoyablement la dégénérescence des rois héréditaires. Fait encore plus grave, lui et ses amis de la Pléiade semblent avoir protégé et soutenu le jeune auteur du *Discours de la servitude volontaire*, un des écrits les plus mordants contre la tyrannie, et avoir contribué à sa diffusion parmi des humanistes. La référence de La Boétie à la *Francoiade* à propos des rois de France, qu'il prétend exclure de sa critique des tyrans, semble donc bien une ironie déguisée et une critique indirecte de la tyrannie et de l'incompétence de certains d'entre eux. La Boétie a donc utilisé la *Francoiade* de Ronsard comme paratonnerre, avec son accord.

Lisons quelques vers de la *Francoiade* où Ronsard se plaint de tels rois.

Voy, Francion, ces autres rois dontez
De vin, d'amour, de toutes voluptez,
[...]
Ah! malheureux! ils seront fils des tiens,
Germe maudit, troyennes non troyens;
Qui tant s'en fault qu'ils soient en France dignes

de la Société d'Histoire Littéraire de la France, t. 22, 1916, A. Colin, p. 465.

⁴⁵ Cf. FR. L, p. 306, note 2: "L'auteur du *Réveille-matin* [...] a reproduit [...] les vers 1557-68, 1599-1626, 1633-50, 1324-68, 1379-82, 1423-32, 1439-46. Il feint de croire que Ronsard, "merveilleusement subtil", a désigné Charles IX sous le nom de Chilpéric et Catherine de Médicis sous celui de Brunehaut [...] qu'il propose Bodille en exemple aux survivants de la Saint-Barthélemy".

D'avoir au chef les couronnes insignes
 Qu'ils ne sont pas, peste du genre humain,
 Digner d'avoir l'aiguillon en la main,
 Rois sans honneur, sans cueur, sans entreprise
 Dont la vertu sera la paillardise.

Leur beau Royaume acquis par le harnois
 De tant d'ayeux, très invincibles Roys,
 [...]

En peu de jours tombé de sa vigueur,
 Ah fier destin! perdra puissance et cueur⁴⁶.

Pour savoir si Ronsard a raison, il suffit de voir l'histoire des rois de France. Le fils d'un roi compétent l'est déjà beaucoup moins. Souvent la troisième génération est si incapable de gouverner qu'elle plonge le pays dans les guerres civiles. Tel fut le cas des descendants de Henri II et de Louis XIV. Le lucide Ronsard a dû bien s'apercevoir de cette loi de dégradation de la monarchie héréditaire. Il l'a en tout cas bien mise en relief dans sa *Franciade*. Si cette oeuvre a quelque valeur qui traverse les siècles c'est sans doute sur ce point. Ronsard a accompli la prouesse de composer une oeuvre anti-absolutiste avec les subventions d'un roi régnant. Plus tard, durant les guerres civiles dites de religion, une foule d'écrits contre la tyrannie seront publiés dans les deux camps⁴⁷. L'originalité du livre IV de la *Franciade* (1572) se trouve dans le fait qu'il est un des premiers écrits français contre la tyrannie. Il sera suivi immédiatement par le *Discours de la servitude volontaire* (publié en 1574) et par la *Francogallia* (publié en 1573), qui, eux aussi, seront reconnus comme tels dès leur publication et, par conséquent, censurés.

Il reste une dernière énigme à résoudre. Comment malgré la remarque fondée de l'auteur du *Réveille-matin* sur le caractère antityrannique de la *Franciade* qu'il cita abondamment pour attaquer Charles IX et le futur Henri III et malgré la citation

⁴⁶ FR. L., p. 320-321, v. 1651-1672.

⁴⁷ La majorité des écrits contre la tyrannie du côté protestant est publiée dans les *Mesmoires de l'Etat de France sous Charles Neufiesme* (Middelburg, H. Wolf, 1578, t. 2) rédigés par S. Goulart. Le *Discours de la S. V.* y est publié intégralement ainsi que la *Francogallia*.

de la *Franciade* par l'auteur du *Discours de la servitude volontaire*, Charles IX et Catherine de Médicis ne l'ont-ils pas censurée et ont-ils continué à garder Ronsard comme poète officiel de la cour jusqu'à la mort du roi? Il est vrai que le roi avait permis au poète de critiquer les mauvais rois du passé. Si, après le massacre de la Saint-Barthélemy et après la publication du *Réveille-matin*, le roi avait mis en disgrâce le poète de renommée européenne, cela aurait permis aux calvinistes de dire qu'il est un tyran. Charles IX lui-même s'était peut-être rendu compte de l'atrocité qu'il avait commise, en faisant massacrer par surprise ses sujets protestants qui lui avaient fait confiance. Il devait mourir moins de deux ans après le massacre (31 mai 1574), rongé par le remord.

Citons à la fin quelques phrases de La Boétie qui termine ainsi son *Discours* écrit sous le règne de Henri II. Elles prévoient bien la venue d'autres tyrans en utilisant la même expression que Ronsard.

"Mais certes, encore après qu'ils [les tyrans] sont morts, ceus qui viennent après ne sont jamais si paresseus que le nom de ces mangepeuples⁴⁸ ne soit noirci de l'encre de mille plumes, et leur reputation deschirée dans mille livres, et les os mesmes, par maniere de dire, trainés par la posterité, les punissans, encore après leur mort, de leur meschante vie [...] De ma part, je pense bien, et ne suis pas trompé puis qu'il n'est rien si contraire à Dieu [...] que la tyrannie, qu'il reserve là bas à part pour les tirans et leurs complices quelque peine particuliere"⁴⁹.

Cette fin a déçu plus d'un spécialiste de la philosophie politique du XVI^e siècle. L'attente passive du châtement divin que La Boétie propose au lieu du tyrannicide ou de la désobéissance civile, qui seraient des conclusions logiques de sa critique radicale de la tyrannie, leur a paru inattendue et manquer d'énergie. En réalité, La Boétie a tout simplement suivi l'exemple de Ronsard qui écrit dans sa *Franciade* à propos de Chilpéric, "mange-sujet":

⁴⁸ S. V. Rat, p. 122, note de M. Rat: "C'est le mot d'Homère, ἐμφοροῦ (Iliade, chant I, 341); le même mot que Ronsard traduit, en parlant de Chilpéric, par mange-sujet".

⁴⁹ S. V. Rat, p. 93-94.

Jamais d'enhaut la puissance celeste
 Ne montra tant son ire manifeste [...]
 Cruel tyran! à qui dessus la teste
 L'ire de Dieu pend desja toute preste⁵⁰.

CONCLUSION

Ronsard et La Boétie expriment le même point de vue anti-absolutiste en utilisant les mêmes expressions. La Boétie est allé plus loin que Ronsard qui s'est contenté de donner la leçon au roi régnant, en citant les cas des mauvais rois du passé. Il a rédigé un vrai discours contre la monarchie absolue en analysant son fondement (le consentement du peuple), sa structure pyramidale, son fonctionnement, et en proposant le moyen de la détruire par la base - la désobéissance civile. Ayant vécu dès l'enfance dans la cour des rois, Ronsard avait tout le temps pour en observer les coulisses. Si lui et ses amis de la Pléiade se sont toujours trouvés là où le *Discours* de La Boétie fut lu ou copié, ce n'est peut-être pas par hasard. Ronsard a certainement apprécié avec eux la justesse de l'analyse de la monarchie par La Boétie et, admirant l'audace de ce jeune ami, partageait secrètement sa pensée. Telle est notre conclusion.

Centre National de la Recherche
 Scientifique à Paris
 France

Mitchiko Ishigami-Iagolnitzer

RONSARD I LA BOÉTIE

Przytoczywszy szereg dowodów potwierdzających kontakty między Stefanem de La Boétie a Ronsardem i niektórymi z poetów Plejady, autorka stara się wyjaśnić powody ich wzajemnego zainteresowania. Nie ulega wątpliwości, że Ronsard i jego przyjaciele znali *Discours de la servitude vo-*

⁵⁰ FR. I., v. 1335-1336, 1381-1382.

lontaire z manuskryptu, zaś *La Boétie* znał IV księgę *Francjady* na kilka lat przed jej opublikowaniem - wyjaśnia to charakterystyczne zbieżności w obu tekstach. Przypominając dla nauki i przykładu złych królów z przeszłości, Ronsard osądzał surowo dziedzicznych władców Francji - krytyka tyranii w *Discours* była również potępieniem monarchii absolutnej. Mimo eryabsolutystycznych akcentów *Francjady* Ronsard nadal pozostał oficjalnym poetą dworu, gdyż po rzezi hugenotów jakiegokolwiek sankcje wobec niego potwierdzałyby słuszność jego krytyki monarchii. Właśnie ta krytyczna wobec monarchii postawa obydwu poetów wyjaśnia ich wzajemne zainteresowanie oraz zbieżne sformułowania w *Discours* i *Francjadzie*.

(Kazimierz Kupisz)